



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

**Le Vice-Président**

Réf. : BW-SCL-FR-GL

Affaire suivie par M. DUMINY, Direction de l'Assainissement  
03 21 54 60 70, [mickael.duminy@bethunebruay.fr](mailto:mickael.duminy@bethunebruay.fr)

**Permanences téléphoniques au 03.21.61.50.00**  
**les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h30**  
**le mardi de 13h30 à 17h**  
**Accueil du public sur rendez-vous**

Objet : Contrôle de Raccordement au réseau  
d'assainissement collectif

**Monsieur Philibert BERRIER**

Maire

Hôtel de Ville

Place André Mancey

62260 AUCHEL

Béthune, le 30 NOV 2023

Numéro de dossier : V 2023/1277  
Date du contrôle : 9 novembre 2023  
Nom du propriétaire : Commune d'AUCHEL  
Adresse de l'IMMEUBLE : 2 rue Uriane Sorriaux à AUCHEL

Monsieur le Maire,

Suite au contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif réalisé par un agent contrôleur de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Monsieur Geoffroy LEGRAND, en date du 9 novembre 2023, je vous informe que le raccordement de l'immeuble référencé ci-dessus est classé : **NON CONFORME**.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu du contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif dans lequel sont détaillées les diverses observations et les caractéristiques de votre raccordement au réseau d'assainissement, ainsi que la liste d'éventuels travaux.

**Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président**

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Siège** : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

**Tél.** : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)

[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)





Vous recevrez prochainement une facture d'un montant de 144 € TTC correspondant à la prestation de contrôle réalisée dans le cadre de ventes d'immeubles, en application de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, du 13 décembre 2017. En effet, le présent courrier ne vaut pas facturation.

Pour tout renseignement complémentaire (réhabilitation, aides financières, réglementation, norme...), vous pouvez contacter le Service Public d'Assainissement Collectif de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane aux permanences indiquées ci-dessus.

Enfin, je vous informe que le paiement de cette prestation ne doit intervenir qu'après réception du titre de recette qui vous sera transmis ultérieurement par la Trésorerie municipale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,  
Le Vice-Président chargé de l'Assainissement,  
l'hydraulique, la gestion des eaux pluviales  
urbaines et la lutte contre les inondations



Raymond GAQUERE





**RAPPORT DE CONTROLE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

N° Dossier : V 2023/1277		Date du contrôle : 09 novembre 2023	
<b>Adresse du contrôle</b>	Adresse	2 rue Uriane Sorriaux	
	CP : 62260	Commune : AUCHEL	
	Références cadastrales	AO299p	
<b>Propriétaire</b>	Civilité, Nom, prénom Complément de nom ou conjoint	Commune d'AUCHEL	

**Caractéristiques de l'immeuble**

Type d'immeuble : Maison	Immeuble : Individuel
Année de construction de l'immeuble : Inconnue	
Redevance AC : Non vérifiable	Immeuble inoccupé : OUI
Dérogation ? NON	Date de fin de dérogation : Non applicable
Alimentation en eau ?	En service
Alimentation exclusive par le service d'eau potable ?	OUI

**Caractéristiques du branchement**

Type de réseau ?	Séparatif
Boîte de branchement existante ?	OUI
Type de boîte de branchement ?	PVC
Type de raccordement ?	Sur la réservation
L'étanchéité est-elle correcte ?	OUI
Remarques : Sans Objet.	

**Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président**

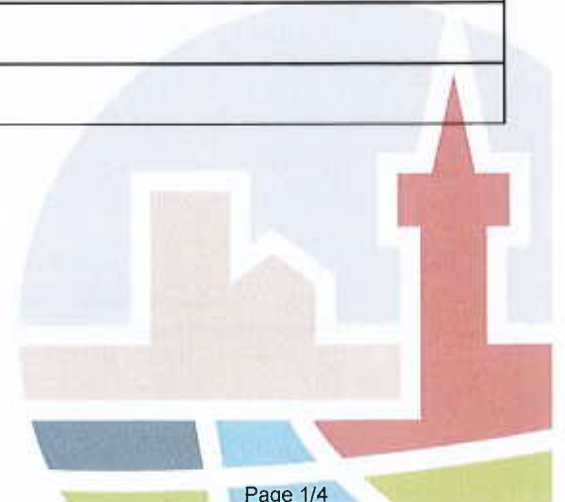
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Siège** : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)

[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)





## Caractéristiques du raccordement sur la boîte de branchement.

Nature de la canalisation de raccordement ?	PVC
Diamètre de la canalisation de raccordement ?	Ø 125 mm
Raccordement étanche sur la boîte de branchement ?	OUI
Présence d'évent ?	Non applicable
<b>Remarques :</b> Les eaux usées de l'immeuble sont partiellement raccordées sur le réseau public de collecte des eaux usées.	

## La collecte des eaux usées en domaine privé.

Regard de collecte existant ?	OUI	Si oui, nombre de regard(s) : 2
Accessibilité des regards ?	OUI	Si oui, nombre de regard(s) : 1
Présente-t-il des signes d'altération (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) ?	Non vérifiable	Si oui, nombre de regard(s) : 1
Regard étanche ?	NON	Si non, nombre de regard(s) : 1
Eaux stagnantes dans les regards ?	Non vérifiable	Si oui, nombre de regard(s) : 1
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non vérifiable	Si oui, nombre de regard(s) : 1
Eaux pluviales séparées des eaux usées ?	OUI	
Qualité de l'écoulement à travers le réseau de canalisation ?	Bon	
Présence d'un dispositif anti-refoulement ?	NON	
<b>Remarques :</b> Regard au pied de la maison pour les eaux usées du rez-de-chaussée. Présence d'une plaque béton dans les WC qui n'a pas pu être ouverte, et dont la fonction ainsi que la conformité ne peuvent pas être établies. Écoulement non constaté des eaux ménagères de l'étage (alimentation en eau des points d'eau de l'étage hors service).		





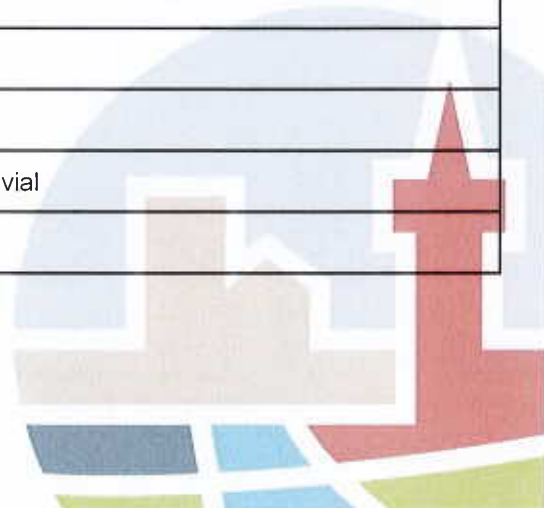
## Description des évacuations d'eaux usées

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Salle de Bain</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavabo x2</li> <li>• Baignoire</li> <li>• Lave-linge</li> </ul> </li> <li>- Présence d'un regard de collecte ?</li> </ul>	<u>Exutoire</u> : Non vérifiable Non vérifiable Non vérifiable  Non vérifiable
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>WC</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• W-C</li> </ul> </li> <li>- Présence d'un regard de collecte ?</li> </ul>	<u>Exutoire</u> : Eaux Usées  OUI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Cuisine</u> :            Non applicable</li> <li>- Présence d'un regard de collecte ?</li> </ul>	<u>Exutoire</u> : Non applicable  Non applicable
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garage/Dépendance/Buanderie/Véranda/Grenier</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavabo</li> <li>• Lave-main</li> </ul> </li> <li>- Présence d'un regard de collecte ?</li> </ul>	<u>Exutoire</u> : Non vérifiable Eaux Usées  OUI

Cette liste des points de rejet n'est pas exhaustive. Elle est liée aux déclarations faites par le propriétaire ou son représentant. En cas de point de rejet non mentionné par le propriétaire lors de la visite, le service assainissement ne sera pas tenu responsable.

## La collecte des eaux de pluie en domaine privé.

Regard de collecte existant ?	OUI
Accessibilité des regards ?	OUI
Présente-t-il des signes d'altération (affaissement, corrosion, fissure, déformation...)?	NON
Regard étanche ?	NON
Qualité de l'écoulement à travers le réseau de canalisation ?	Bon
Eaux stagnantes dans les regards ?	OUI
Dépôt de matière en fond de regard ?	OUI
Présence d'un dispositif anti-refoulement ?	NON
Récupération des eaux de pluie ?	NON
Rejet des eaux de pluie ?	Réseau pluvial
<u>Remarques</u> : Sans objet.	





## Conformité globale du raccordement :

<u>Conclusion</u>	<b>NON CONFORME</b>
<p><b><u>Recommandations :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour ces travaux de mise en conformité de votre raccordement, une subvention peut vous être attribuée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Je vous invite à vous rapprocher du service assainissement pour vérifier votre éligibilité.</li></ul> <p><b><u>Si le raccordement est non conforme, liste des travaux à réaliser pour la mise en conformité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Raccorder l'ensemble des eaux ménagères de l'étage de l'immeuble à la boîte de branchement des eaux usées présente en limite de propriété si ce n'est pas le cas.</li><li>• Permettre l'ouverture de la plaque béton dans le WC afin de déterminer la nature et, le cas échéant, la conformité de l'ouvrage.</li></ul>	

## Réglementations :

L'article L.1331-1 du code de la Santé publique vous oblige à raccorder votre habitation au réseau d'assainissement des eaux usées dans un délai de 2 ans **à compter de sa mise en service.**

Selon l'article L.1331-5 du Code de la Santé Publique, dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature doivent être mises hors d'état de servir.

En cas de défaut de raccordement, ou de non-conformité du branchement, ou de défaut de mise hors d'état de servir des fosses et autres installations, ou d'obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du service, la redevance d'assainissement collectif payée actuellement peut être majorée de 100% jusqu'à la réalisation des travaux, et ce, en application de l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique et de la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017.

D'après le règlement sanitaire départementale, il est préférable de munir les canalisations de chutes des eaux usées de tuyaux dits « d'évents » au-dessus les parties les plus élevées de la construction.

Tout appareil d'évacuation se trouvant à un niveau inférieur à celui de la chaussée dans laquelle se trouve l'égout public, doit être muni d'un dispositif anti-refoulement contre le reflux des eaux usées et pluviales.

L'agent contrôleur

Geoffroy LEGRAND

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres - C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex  
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr

